Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 085-258502962-20250916-D093_BUR160925-DE

D093-BUR160925

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusé : M. Noël VERDON
Date de convocation : 8 septembre 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Marché 2025-M161 « Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets végétaux et des souches issus des déchèteries de Vendée »

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de prestations de service pour la mise à disposition de contenants, le transport et le traitement des déchets végétaux et des souches issus des déchèteries de Vendée. Il précise que ce marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP) et qu'il est conclu pour une durée de quatre (4) ans à compter du 1er janvier 2026.

Monsieur le Président indique que le marché est décomposé en lots, qui donnent chacun lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec seulement un maximum en valeur :

- Lot n° 1 : Mise à disposition de contenants, transport et/ou broyage et valorisation des déchets végétaux et des souches issus des déchèteries du secteur Centre de la Vendée
- Lot n° 2 : Mise à disposition de contenants, transport et/ou broyage et valorisation des déchets végétaux et des souches issus des déchèteries du secteur Sud de la Vendée
- Lot n° 3 : Mise à disposition de contenants, transport et/ou broyage et valorisation des déchets végétaux et des souches issus des déchèteries des secteurs Est et Nord-Est de la Vendée

A la date limite de remise des offres fixée au 27 juin 2025 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des soumissionnaires
Lot n° 1 : Mise à disposition de contenants, transport et/ou broyage et valorisation des déchets végétaux et des souches issus des déchèteries du secteur Centre de la Vendée	1	LOCA RECUPER
	2	VALDEFIS
	3	Groupement conjoint BRANGEON RECYCLAGE ATLANTIQUE (mandataire) – BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISTIQUE et BRANGEON RECYCLAGE CENTRE OUEST (cotraitants)
Lot n° 2 : Mise à disposition de contenants, transport et/ou broyage et valorisation des déchets végétaux et des souches issus des déchèteries du secteur Sud de la Vendée	2	VALDEFIS

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 085-258502962-20250916-D093_BUR160925-DE

Lot n° 3 : Mise à disposition de contenants, transport et/ou broyage et valorisation des déchets végétaux et des souches issus des déchèteries des secteurs Est et Nord-Est de la Vendée	1	LOCA RECUPER
	2	VALDEFIS
	3	Groupement conjoint BRANGEON RECYCLAGE ATLANTIQUE (mandataire) – BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISTIQUE et BRANGEON RECYCLAGE CENTRE OUEST (cotraitants)

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps, que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 septembre 2025 et qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres a, pour chaque lot, classé en première position et choisie comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, les offres suivantes :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des titulaires	Montants estimés non contractuels en € HT, issus du DQE, sur la durée totale du marché
Lot n° 1 : Mise à disposition de contenants, transport et/ou broyage et valorisation des déchets végétaux et des souches issus des déchèteries du secteur Centre de la Vendée	2	VALDEFIS	1 812 080,00
Lot n° 2 : Mise à disposition de contenants, transport et/ou broyage et valorisation des déchets végétaux et des souches issus des déchèteries du secteur Sud de la Vendée	2	VALDEFIS	1 994 772,00
Lot n° 3 : Mise à disposition de contenants, transport et/ou broyage et valorisation des déchets végétaux et des souches issus des déchèteries des secteurs Est et Nord-Est de la Vendée	2	VALDEFIS	1 599 860,00

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation,

Considérant, pour chaque lot, le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse par la commission d'appel d'offres,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Admettre les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

Attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus indiquées, pour les montants estimés non contractuels susmentionnés,

Charger le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier aux attributaires, les pièces constitutives de ces marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 085-258502962-20250916-D093_BUR160925-DE

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Admet les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

Attribue les marchés aux entreprises ci-dessus indiquées, pour les montants estimés non contractuels susmentionnés,

Charge le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier aux attributaires, les pièces constitutives de ces marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 18/09/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 17/09/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).